



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2026, le règlement #734 abrogeant règlement #714 concernant la tarification du service incendie.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 et sur le site internet de la Ville.

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 10 juin 2026 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du règlement #734.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville le 10 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 juin 2026.

Patrick Tanguay Dumas  
Directeur général et greffier